

Rapport d'enquête lycée Douanier Rousseau à Laval

Enquête réalisée le jeudi 16 mai 2024

Contexte

L'enquête s'inscrit dans le cadre de l'article 67 du décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux dans la fonction publique de l'État qui définit le rôle de la formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail dans le cadre de la procédure d'alerte en présence d'un danger grave et imminent.

Elle fait suite à la consignation en date du 13 mai 2024 par deux membres de la F3SCT du département de la Mayenne dans le registre spécial de danger grave et imminent du lycée Douanier Rousseau, d'un avis portant sur l'existence d'un danger grave et imminent dans cet établissement.

Elle a été réalisée en présence de :

Marc VAULEON, secrétaire général de la DSDEN de la Mayenne;
Léa SUBILEAU, conseillère de prévention départementale ;
Marie Ange PINTARD, proviseure du lycée Douanier ROUSSEAU;
DARIEUX, secrétaire général du lycée Douanier ROUSSEAU ;
Stéphane NAVINEL, chargé d'opérations, service maîtrise d'ouvrage des lycées en proximité ;
Loïc CRETTE , coordonnateur SPS
Steve GAUDIN, représentant des personnels (Force Ouvrière) et membre de la formation spécialisée (F3SCT départementale).

Description du danger tel que rédiqé dans l'avis consigné

Réalisation de travaux d'ampleur (rénovation, restructuration, isolation, désamiantage...) sans protocole lisible pour les personnels, absence de DUERP, absence de DTA, absence de réponse et de transmission des fiches du registre de santé et sécurité au travail (RSST), absence de registre spécial de danger grave et imminent (RDGI).

Éléments apportés lors de l'enquête

Le contexte

Les travaux engagés par le Conseil Régional, en lien avec les besoins pédagogiques du lycée concernent la restructuration et l'extension du bâtiment A (cf. plan de masse – zone entourée en rouge). Ce sont des travaux dont la réalisation est prévue en plusieurs phases et qui doivent se terminer à la rentrée 2026. Une première phase devrait être achevée à la rentrée 2024 avec la livraison de 4 salles de physique. Des imprévus ont retardé le démarrage du chantier (nécessité d'abattre plusieurs arbres). Des classes modulaires ont été installées dans le parc de l'établissement afin d'assurer la continuité des enseignements. Il s'agit donc d'un chantier complexe en site occupé.

Sur le risque spécifique amiante

- *La communication de l'établissement*

Plusieurs réunions d'informations ont été organisées par la direction de l'établissement en direction des parents et des personnels. Ces réunions associaient le représentant du maître d'ouvrage en proximité et le coordinateur SPS du chantier. Une plaquette d'information concernant les travaux en lien avec des interventions amiante a été élaborée et diffusée auprès des usagers de l'établissement (cf. document joint).

- *Sur l'absence de DTA et de plan de retrait amiante*

Le document technique amiante a été mis à jour le 29 novembre 2023. Il est consultable sur demande par les personnels de l'établissement. Deux personnels du lycée ont demandé et obtenu l'accès à ce document.

Les documents relatifs au repérage des matériaux contenant de l'amiante avant l'engagement des travaux ont bien été élaborés (cf. copie des couvertures du pré-rapport et du rapport de repérage). Le plan de retrait existant s'appuie sur ces documents qui précisent la localisation, la nature et l'état de conservation des **matériaux contenant de l'amiante (MCA)** concernés par l'opération. Les protocoles d'intervention sur matériaux amiantés ont été présentés en réunion au sein du lycée (y compris l'utilisation de combinaisons intégrales par les ouvriers) . La plaquette d'information remise aux personnels et aux usagers signale que les interventions sur matériaux amiantés se réalisent en dehors des périodes de cours. L'évacuation des matériaux amiantés déposés se fait selon un circuit protégé non accessible aux usagers. Un seul enlèvement s'est fait en dehors de ce circuit. La présence d'amiante est très localisée, principalement au niveau des joints des fenêtres qui vont être déposées. Dans les zones de confinement, la valeur d'exposition professionnelle a été mesurée à 0 zéro gramme par litre d'air donc nulle.

Conclusions et recommandations

- Sur la sécurité du chantier

Des éléments fournis à l'appui des échanges, il ressort que les dispositions visant à assurer la sécurité des usagers et des personnels du lycée sont formalisées et bien respectés. Il conviendra de maintenir une communication régulière sur l'état d'avancement des travaux auprès des équipes et des usagers.

- Sur l'accès aux documents de la sécurité

Accès au DTA et au RDGI garanti. L'information concernant les finalités et les conditions d'accès aux documents relatifs à la sécurité (registres) doit être largement diffusée pour être connu de l'ensemble des personnels et des usagers.

- Sur la mise à jour du PPMS et du DUERP

L'élaboration du DUERP lancée à la commission hygiène et sécurité du 14 mai 2024, doit s'appuyer sur une analyse des risques professionnels concertées avec les personnels de l'établissement. Le PPMS unifié est finalisé. Il doit être actualisé tous les ans et déposé sur la plate-forme académique avec copie à la coordonnatrice sécurité de la direction académique.

Le présent rapport sera consigné dans le registre de danger grave et imminent et adressé pour information à l'inspectrice santé et sécurité au travail de l'académie.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, il est convenu par le représentant des personnels ayant consigné l'avis sur le fondement duquel l'enquête a été réalisée que la réunion en urgence de la formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail n'est pas nécessaire.

- Sur la mise à disposition des fiches du registre santé et sécurité au travail auprès des membres de la F3SCT

Il est avéré que la direction du lycée répond aux observations consignées dans les fiches RRST mais méconnaissait la pratique consistant à les adresser à la DSDEN pour en faciliter l'accès aux membres de la F3SCT. La mise en place d'un registre numérique et de fiches dématérialisées facilitera cette diffusion. Une communication sur le bon usage des fiches RSST sera faite à l'occasion du déploiement de cet outil.

Les participants à l'enquête :

Plans de l'établissement



■ Espace temporaire : Modulaires

INFORMATION TRAVAUX

LAVAL
Lycée Douanier Rousseau

Intervention Amiante en façade

Dans le cadre de nos travaux d'isolation par l'extérieur en façade, nos équipes seront amenés à travailler à proximité d'amiante pour une partie de nos percements et des clouages d'isolant en façade.

Même si nos interventions sont très peu émissives, ces travaux nécessitent malgré tout des dispositions de protection particulières (combinaison intégrale, casque ventilé...) ainsi que des protocoles d'intervention (aspiration à la source, outillage spécifiques...).

Pour rassurer les occupants des bâtiments, qui peuvent être interpellés par ces dispositions, nous avons convenu avec l'établissement de favoriser ces interventions en dehors des périodes de cours dans l'établissement (mercredi après-midi / congés scolaires).



Photo : Exemple de condition d'intervention amiante

Cependant il reste primordial de respecter les consignes suivantes :

- Ne pas s'approcher des zones de travaux,
- Respecter les balisages et les espaces clôturés,
- Ne pas ouvrir les menuiseries au droit des espaces en travaux



Comptant sur le bon respect de ces consignes, pour la sécurité de tous
L'équipe Travaux Isore

Plan du lycée et document de communication aux usagers

Amiante360, une solution SOGELINK

DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE

A0 - DOUANIER ROUSSEAU (LGT)

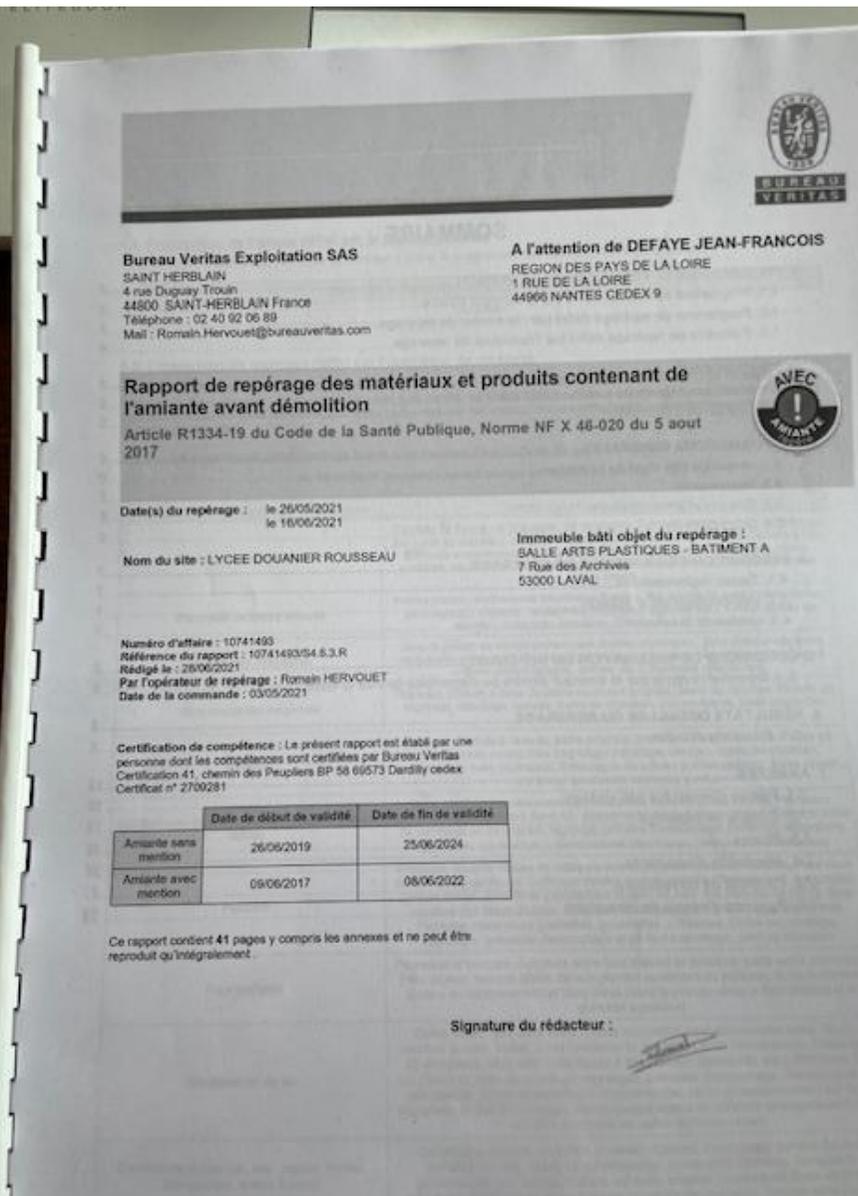
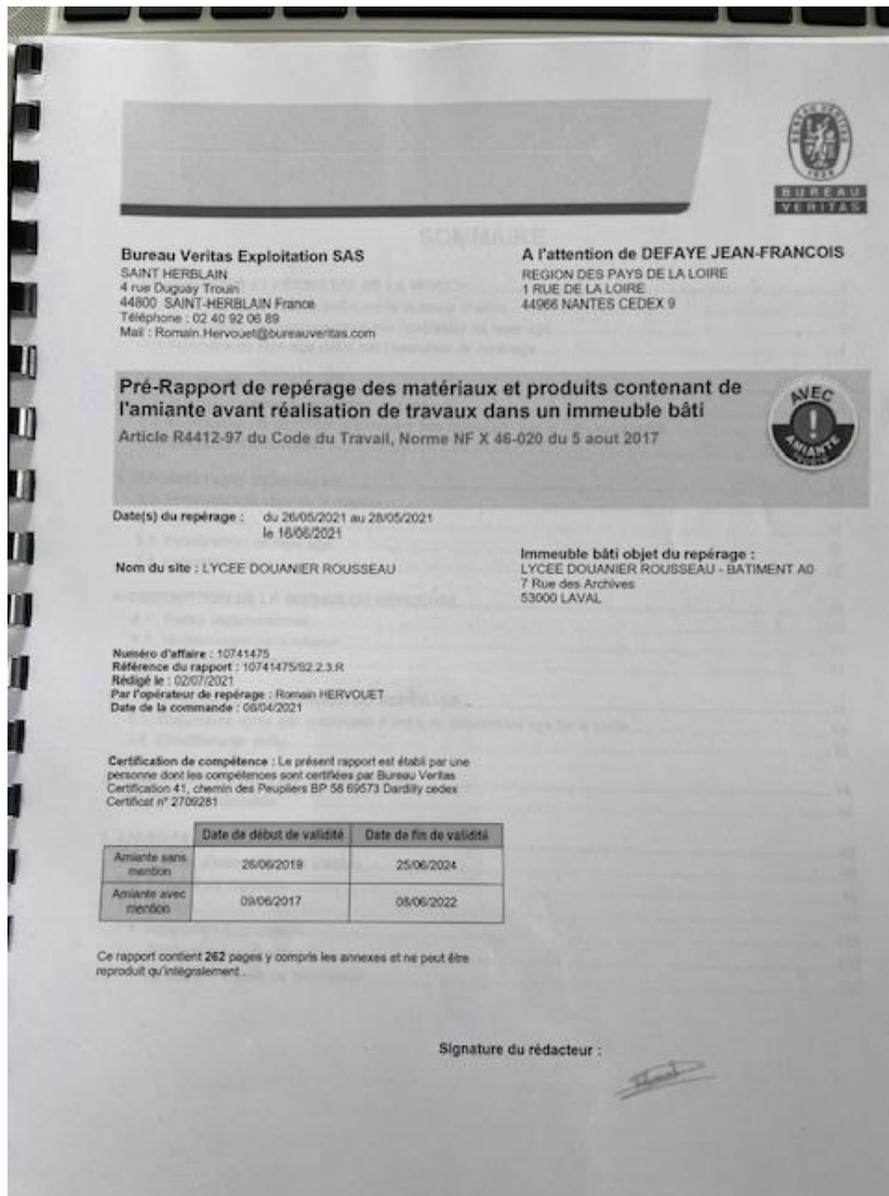
Référence du DTA: DTA_72394
 Date de la dernière mise à jour: 29/11/2023
 Date du dernier rapport de repérage : 02/07/2021
 Date des derniers travaux : Non renseignée
 Le DTA est complété et disponible en ligne sur Amiante360.

COORDONNEES DE L'IMMEUBLE BATI OBJET DU DTA

Désignation de l'immeuble bâti : A0 - DOUANIER ROUSSEAU (LGT) Nom du groupe : DOUANIER ROUSSEAU (LGT) Référence personnelle : externat - 0530011Z Type de l'immeuble bâti : Enseignement Adresse de l'immeuble bâti : 7 rue des Archives , 53013 LAVAL Date du permis de construire : Avant le 1er Juillet 1997

SYNTHESE	MPCA Repérés
Ce bâtiment contient des matériaux et produits amiantés :	OUI

Le dossier technique amiante



Les rapports préparatoires aux travaux :